

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 2 juillet 2026 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : M. ANDRE Joachim, Mme BERGER Céline, Mme CHABRIDON Caroline, Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe (pouvoir de M. GUIDE), Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GARCIA Dimitri, M. GONNU Jean-Marc, Mme HYVERNAT Lauriane (pouvoir de Mme MANGIN), M. IWANCZUK Pierre-Alexandre, M. JACCON Yann, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUX Jean-Michel, Mme MAUDUIT Charlotte, M. MOYNE Sébastien, M. ROLLET Mathieu.

Excusés : M. GUIDE Julien (pouvoir à M. DEROCHE), Mme MANGIN Sabine (pouvoir à Mme HYVERNAT),

Mme JOURDAN est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Marché de voirie 2026

La commission voirie s'est réunie le 17 juin pour procéder à la lecture du rapport d'analyse des offres établi par notre maître d'oeuvre suite à la consultation qui s'est achevée le 12 juin dernier. La commission propose au conseil municipal de retenir la conclusion du rapport d'analyse des offres et d'attribuer le marché à l'entreprise THIVENT pour un montant de 31 820,25€HT et 38 184,30 €TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, décide d'autoriser M. le Maire à :

- Notifier le marché à l'entreprise THIVENT pour un montant de 31 820,25€HT
- Signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce marché.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des suggestions de la commission finance et demande à l'assemblée de fixer les montants des subventions aux associations pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à deux abstentions et reste pour, décide d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

Subventions

Associations communales (sous réserve d'avoir reçu le compte rendu et le bilan financier de la dernière assemblée générale)

Comité des fêtes : 1300 €

Amicale Chasse de Francheleins : 250 €
 Ça Bouge : 440 €
 Gym Détente : 250 €
 Club de l'Age d'Or : 250 €
 Cochonnet de Francheleins : 250 €
 Sou des Ecoles : 1450 € (transport piscine) + 500€
 Francheleins Moto Passion : 250€
 Brillez pour Francheleins : 250€
 Les Ptits Bouts d'Ain : 250€
 La marche, La suite : 250€

Autres associations

Académie de la Dombes : 50 €
 Amicale Sapeurs-Pompiers : 150 €
 AGIVR : 200 €
 Asso. Anciens Combattants : 50 €
 A.D.M.R. St Trivier / Moignans : 500 €
 Epicerie solidaire : 200 €
 APECM : 3€/enfant de la commune entrant en 5ème, 5€/enfant de la commune entrant en 6ème

Participations.

RASED : 1€ par enfant de l'école de Francheleins
 Chambres des Métiers de l'Ain : 45 € par apprenti (en attente du nombre d'élèves)
 BTP CFA : 45 € par apprenti (en attente du nombre d'élèves)
 CLASSE en 6 pour le pot des conscrits : 500€

Associations sportives et culturelles non utilisatrice de Visiosport : 12.50 € par enfant de moins de 18 ans, sur présentation d'un justificatif nominatif.

Décision modificative n°1 – budget principal

M. le Maire explique que suite aux premières exécutions budgétaires en investissement, il nous est possible de récupérer des crédits non consommés sur certaines opérations afin de les réaffecter à d'autres.

Il propose ainsi les modifications suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

Dépenses	
Article(Chap) - Opération	Montant
203 (20) : Frais d'études, recherche, développement - 229	2 965,00
2135 (21) : Installations générales, agencements - 244	709,00
2135 (21) : Installations générales, agencements - 249	10 424,00
2135 (21) : Installations générales, agencements - 250	6 890,00
2151 (21) : Réseaux de voirie - 238	-22 795,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 251	1 120,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 252	300,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 253	387,00
Total dépenses :	0,00
Total dépenses :	0,00

Approuve la décision modificative n°1 du budget Principal telle que présentée ci-dessus.

Gestion du périscolaire

M. le Maire expose les recherches de solutions à la gestion du périscolaire ainsi que les difficultés rencontrées par le Sou des écoles dans la gestion de la cantine.

L'association a renoncé à celle-ci lors de son assemblée générale du 30 juin 2026. De ce fait, la cantine revient dans le giron de la commune.

Suite à l'audit réalisé par l'association Val Horizon et à la consultation de deux associations de gestion de périscolaire, à plusieurs rencontres en commun avec la déléguée de territoire de la Caf et à consultation de la CCVSC porteuse du PEDTI et de la Convention Territoriale Globale, M. le Maire propose au conseil municipal de déléguer la gestion des temps périscolaires à l'association Val Horizon.

L'idée est d'offrir aux enfants et aux parents, un encadrement de ces temps qui soit professionnel, sécurisant et mieux animé qu'à l'heure actuelle. Cela permettra également une modulation des tarifs par quotient familial.

La mairie serait ainsi déchargée de la gestion du personnel pendant ces temps périscolaires, ainsi que de la facturation, du recouvrement, du recrutement de remplaçant, des réponses aux parents, etc.

Le règlement de l'association ainsi que deux propositions de grilles tarifaires ont été préalablement envoyés au conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Décide de déléguer la gestion des temps périscolaire à l'association Val Horizon pour une année, renouvelable dans la limite de 6 ans.

A 15 voix pour le tarif 1 (qui laisse la moins grande prise en charge pour la mairie) et 4 pour le tarif 2 :

- Acte que le budget pour une année pleine à inscrire est de 48 577€ et sera révisé au bout d'un an.

A l'unanimité de ses membres :

- Donne mandat à M. le Maire pour signer tout documents nécessaires en ce sens.

Avis sur le projet de méthanisation

Mme FARFOUILLON ne prend part ni aux débats ni au vote.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société TF Energie a déposé une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation agricole collective implantée sur la commune de Francheleins (01090).

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 26 mai 2026 au 25 juin 2026 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 10 juillet 2026 au plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société TF Energie.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 par le Sénat qui entend faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part d'énergies renouvelables. Cette loi a pour ambition de lever les freins au développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures, en planifiant le déploiement des installations et en libérant du foncier.

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Auvergne – Rhône-Alpes approuvé le 10 avril 2020. La région

Auvergne – Rhône-Alpes ambitionne de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone avec un objectif intermédiaire d'augmenter de 54% la production d'énergies renouvelables à horizon 2050. La Région affirme la volonté de développer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en s'appuyant entre autres sur le développement de la méthanisation.

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable et d'économie circulaire.

Considérant également que le projet a une portée territoriale en valorisant son CO2 et en verdissant le réseau de gaz local géré par GrDF.

M. le Maire explique que le raccordement de Cesseins n'est pas possible avec la pression à cet endroit du réseau et le coût pour raccorder Francheleins est extrêmement important. Le projet reste cependant vertueux, mais c'est un bémol pour la commune.

M. MOYNE s'inquiète pour la voirie proche du site, qui risque d'être très fortement sollicitée, ce qui avait effectivement été discuté précédemment, et sera un point de vigilance à l'avenir.

Après débats et délibération, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier de consultation du public mis à leur disposition en mairie, le conseil donne un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société TF Energie à :

- 14 voix pour,
- 3 abstentions,
- 1 voix contre.

Approbation liste CCID

M. le Maire rappelle que les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communales des impôts directs (CCID). Cette instance est chargée, généralement au cours d'une seule réunion annuelle, d'évaluer et de réajuster, si nécessaire, les valeurs des bases servant au calcul de la taxe sur le foncier bâti et non bâti. Cette commission est composée du maire et d'un adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires ainsi que 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Suite aux élections municipales, le 15 mars dernier, de la commune de Francheleins, il s'avère nécessaire de procéder à la désignation des membres d'une nouvelle CCID. Le conseil municipal devra proposer au directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DGFIP) une liste lui permettant de désigner les commissaires et leurs suppléants en nombre double (soit 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels seront nommés les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants). Les commissaires doivent : être âgés d'au moins 18 ans être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne jouir de leurs droits civils être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) être familiarisés avec les circonstances locales posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Bien qu'il n'ait pas été possible de réunir 24 noms, M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la liste de proposition suivante, composée de 21 noms remplissant les conditions nécessaires : Jean-Marc GONNU, Mathieu ROLLET, Sébastien MOYNE, Sylvie JOURDAN, Julien GUIDE, Stéphanie CHAUVOT, Joachim ANDRE, Lauriane HYVERNAT, Pierre-Alexandre IWANCZUK, Christophe DEROCHE, Yann

JACCON, Bruno AILHAUD, Christian THETE, Marilyne HERVE, Mireille PROST, Sandrine MERITAN, Laure FANGET, Thierry LUCENET, Bruno DE VARAX, Patrice FANGET, Bernard BERGER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le liste proposée ci-dessus,
- DIT que cette liste sera transmise à Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

Désignation du correspondant incendie et secours et plan communal de sauvegarde

M. le Maire expose qu'il nous est demandé de désigner un correspondant incendie et secours, et qu'il serait logique que celui-ci soit le référent du plan communale de sauvegarde.

Le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés décide de nommer comme correspondant incendie et secours et plan communale de sauvegarde :

- M. Julien GUIDE.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Suite à l'installation du conseil municipal du 20 mars 2026, M. le Maire a invité, le 2 avril dernier, l'assemblée à élire les membres de la commission d'appel d'offres parmi le conseil municipal.

Ont été élus à cette occasion :

- Membres titulaires : Brigitte FARFOUILLON, Jean-Marc GONNU, Pierre-Alexandre IWANCZUK,
- Membre suppléant : Yann JACCON.

Il nous a été demandé de compléter cette liste de deux suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme suppléants complémentaires à la commission d'appel d'offres :

- Mathieu ROLLET, Joachim ANDRE.

Formation des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 et L2321-2 ;

Considérant que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Considérant que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

DECIDE :

- La formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes : Finances, Urbanisme, Rôle et compétences du conseil municipal.
- Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 1605 euros, ce qui correspond à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal ;

- Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Convention de déneigement

Mme FARFOUILLON ne prend pas part au vote ni aux débats.

M. le Maire expose que la commune a recours aux services d'un agriculteur local pour les opérations de déneigement hivernal.

Une proposition de convention a été envoyée au conseil municipal avec l'EARL des PERSES, domicilié sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés :

- Donne mandat à M. le Maire pour signer la convention de déneigement telle qu'annexée à la présente délibération.

Déclaration préalable au nom de la mairie

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune dans le cadre d'installation des pompes à chaleur de l'école.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer cette demande au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L421,1 et suivants et R421,1 et suivants,

Vu le projet d'extension de la mairie,

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, décide, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire à déposer et à signer la demande d'autorisation d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Convention de groupement SMIDOM

Le SMIDOM propose une convention de groupement afin d'avoir recours à CITEO pour les déchets abandonnés. M. le Maire sollicite le mandat du conseil pour sa signature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés :

- Donne mandat à M. le Maire pour signer la convention avec le SMIDOM telle qu'annexée à la présente délibération.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le conseil du 21 mai, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 24 808,39€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- **Urbanisme, cimetière, éclairage public**

M. ROLLET informe que la commission s'est réunie le 18 juin pour examiner des dossiers et les instruire. Parmi ceux-ci, 3 dossiers sont en cours sur 3 OAPs différentes. La prochaine réunion sera le 16 juillet. Concernant le SCOT, son siège pourrait être déplacé sur Trévoux dans l'année. Le SCOT doit rapidement et obligatoirement opérer une révision avec une nouvelle approbation pour février 2027. Son lancement devrait avoir lieu en novembre. Ensuite, nous disposerons d'un an pour remettre en adéquation le PLU de la commune.

- **Bâtiments, développement durable, Maison de l'Amitié, Bibliothèque**

M. DEROCHÉ informe que le store du local technique a été réparé. Des cornières d'angle vont être ajoutées pour protéger mieux le crépi.

Concernant la Maison de l'Amitié, la commission réfléchit à une réfection de la cuisine.

Concernant la buvette, le raccord de plomberie pour le lave-vaisselle a été fait aujourd'hui et l'électricien intervient demain. Un rafraîchissement serait sans doute à prévoir, les peintures étant assez salies. Les travaux concernant l'installation de la pompe de relevage des sanitaires sont programmés en septembre.

Concernant l'école, l'électricien vient la semaine prochaine pour préparer l'alimentation électrique des pompes à chaleur dont la pose se fera fin juillet si nous avons le feu vert de l'Etat.

La bibliothèque et ses bénévoles ont tenu une animation à destination du relais petite enfance. Cinq assistantes maternelles et treize enfants étaient présents.

Concernant la mairie, l'entreprise MURY a fini par réintervenir sur la climatisation de l'accueil qui fuyait, mais suite à cela, il y a une fuite dans le bureau du maire. Un nouveau courrier recommandé va leur être adressé.

- **Voirie, sentiers, fleurissement, illuminations**

Mme CHAUVOT informe que le comité de fleurissement viendra sur la commune le 25 août prochain.

Nous avons du faire intervenir en urgence M. VILLARDIER pour un arbre tombé suite à l'orage du dimanche 28 juin. Celui-ci a également engendré des coupures électriques.

Un point avec les agents a été fait pour programmer les tâches estivales et concernant la voirie, rendez-vous est pris pour déterminer les priorités du PATA annuel mercredi prochain.

- **Scolaire, Jeunesse, Conseil municipal des enfants (CME)**

Mme FANGET informe que le mois de juin a été marqué par plusieurs temps forts liés aux activités de la commission scolaire.

Les 1er et 2 juin, la commission scolaire a participé aux réunions du Conseil Municipal des Enfants afin de finaliser le projet de présentation de la France, de ses monuments et de ses lieux emblématiques en vue de la fête de l'école.

Le 16 juin, la commission scolaire a participé au troisième conseil d'école. Les échanges se sont déroulés dans un climat constructif et l'ensemble de la réunion s'est très bien passé.

Le 26 juin, la commission scolaire a pris part à la fête de l'école, qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale et a permis de mettre en valeur le projet préparé avec le Conseil Municipal des Enfants.

Enfin, une réunion extraordinaire du Sou des écoles s'est tenue afin d'annoncer que l'association ne prendrait désormais plus en charge la gestion de la cantine. Un compte rendu de cette réunion a été reçu aujourd'hui, permettant à la commission scolaire de prendre connaissance des décisions et des suites envisagées.

Dans l'ensemble, ce mois de juin a été marqué par une participation active de la commission scolaire aux différentes instances et événements de la vie de l'école, contribuant au suivi des projets et au bon fonctionnement de la communauté éducative.

- **Numérique et vidéoprotection**

M. ANDRE indique que la commission a rencontré l'entreprise CHARVET pour un devis de panneaux lumineux dans l'optique de préparer le budget 2027.

Pour les ordinateurs de l'école, la commission est en recherche de propositions intéressantes.

La commission a également en projet d'utiliser l'ancien NAS pour un dépôt de fichiers des élus (commissions).

La baie informatique chauffe du fait de la chaleur et des difficultés de ventilation. Il faudra certainement envisager de rafraîchir la pièce.

- **Communication, site internet, associations**

Mme HYVERNAT informe que le flash info a été distribué.

L'assemblée générale de l'association Gym détente a eu lieu aujourd'hui et ses membres étaient contents d'une présence communale.

Le forum des associations aura lieu le 29 août, le jour de la fête du village : il n'y aura que les associations de la commune et peut-être l'interclasse pour représenter les classes.

- **Eaux pluviales, fossés, défense incendie**

M. GUIDE étant absent, M. le Maire rend compte que la commission a demandé des devis pour la réparation des bornes incendie qui sont hors service.

- **Groupe de travail RIFSEEP**

M. JACCON indique que la première réunion aura lieu le 21 juillet à 19h.

Questions diverses

- M. le Maire indique qu'il a recruté une ATSEM. Il a été décidé de privilégier des candidates diplômées et nous allons procéder à sa mutation.
- L'une de nos agents part en retraite bientôt et nous allons organiser un pot pour son départ.
- La cérémonie du 14 juillet a lieu à Guereins à 10h cette année.
- En raison des congés d'été, le secrétariat sera fermé sur quelques dates ponctuelles en juillet, notamment les 7 et 13 juillet.
- Mme BERGER a assisté le 1^{er} juillet aux ateliers du SMIDOM, à destination des élus et personnels des communes. Seize communes sur trente-trois étaient représentées et l'expérience sera certainement renouvelée. Le SMIDOM est reconnaissant quand les communes relaient bien les informations, ce qui leur facilite le travail. Il signale que les colonnes de tri d'emballage sont souvent mal utilisées et que cela engendre des refus de tri qui ont coûté plus de 360 000€ sur l'année dernière.
- M. ROLLET demande si les saisonniers sont recrutés : oui, ils sont informés et les contrats seront bientôt signés. Il signale également, ainsi que M. GONNU, que des feux d'artifice sont régulièrement tirés vers la salle polyvalente et demande s'il serait possible de les interdire. M. le Maire rappelle que c'est déjà interdit par arrêté préfectoral et qu'en cas de tir, les personnes s'exposent à des sanctions par les forces de l'ordre.
- Mme FANGET expose le projet de mutualisation de personnel en projet à la CCVSC et pense que cela pourrait être intéressant pour notre commune.
- Mme HYVERNAT fait part du souhait d'habitants de Cesseins de bénéficier d'un second banc au jeu de boules de Cesseins.
- Mme HYVERNAT informe que la Cessinoise, la fête des voisins de Cesseins, aura lieu le 31 juillet prochain. Le conseil municipal y est invité, autour d'un concours de boules.
- M. IWANCZUK évoque le premier étage de la mairie, visité avec la commission bâtiment et pour lequel il avait été évoqué un logement d'urgence. Il trouve que c'est une bonne idée et que la réfection de cet étage pourrait être concomitant aux travaux de rafraîchissement de la baie informatique.
- Le prochain conseil municipal est programmé pour le jeudi 3 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Le maire
J.M. LUX



La secrétaire
S. JOURDAN